

Réf: Dossier N° 137719

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « IVOIRE CONSEIL BATIMENT » en abrégé « ICOBAT »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE 9è  
TRANCHE CGK NON LOIN DE LA CNPS, Lot 446B, Ilot 20

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/08/2022, et enregistrés au CEPICI le 08/09/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IVOIRE CONSEIL BATIMENT » en  
abrégé « ICOBAT »

Objet : -EXPERTISE,  
-CONSEIL,  
-CONSTRUCTION,  
-ACHAT ET VENTE DE TERRAINS ET MAISONS,  
-LOTISSEMENT,  
-NEGOCE ET SERVICE,  
-DIVERS. Et pour la réalisation de l'objet social :  
- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.  
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.  
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.  
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée  
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE 9è  
TRANCHE CGK NON LOIN DE LA CNPS, Lot 446B, Ilot 20

Dirigeant(s) : M KLA DJIRO ARMEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-05172 du 16/09/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°42093/GTCA/RC/2022 du 16/09/2022

